

**PARC EOLIEN DE LA VALLEE BERLURE**

188 Rue Maurice Béjart – CS 57 392

34184 MONTPELLIER Cedex 4

Tel : 04 67 40 74 00

Fax : 04 67 40 74 05

**SIRET : 832 284 277 00011**

PREFECTURE DE L' AISNE

2, rue Paul Doumer

**02000 LAON***Montpellier, le 17/11/2020*


---

**Objet : Demande d'Autorisation Environnementale d'un parc éolien sur les communes de Renansart et de Surfontaine, dans le département de l'Aisne (02) par la société PARC EOLIEN DE LA VALLEE BERLURE (Groupe VALECO)**

---

Monsieur le Préfet,

En application des dispositions de l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 et des décrets n° 2017-81 du 26 janvier 2017 et n° 2017-82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'Autorisation Environnementale et conformément aux dispositions des articles R181-12 à R181-15 du Code de l'Environnement,

Je soussigné, M. Sébastien APPY, de nationalité Française, agissant en tant que Gérant de la SARL PARC EOLIEN DE LA VALLEE BERLURE dont le siège social est 188 Rue Maurice Béjart – CS 57 392 - 34184 MONTPELLIER Cedex 4, ai l'honneur de solliciter **une demande d'Autorisation Environnementale pour le parc éolien de la Vallée Berlure**, sur les communes de Renansart et de Surfontaine (02) dans la région des Hauts-de-France et dans le département de l'Aisne.

La présente demande vise la création d'un parc constitué de 7 aérogénérateurs et 2 postes de livraison implantés sur deux lignes distinctes. La première rangée d'éoliennes sera constituée de 4 éoliennes à l'ouest de la vallée Berlure partant du Grand Chênoi pour se terminer au niveau des Fays. Les trois dernières éoliennes composeront la deuxième rangée à l'est de la vallée Berlure, du bois de Surfontaine jusqu'au nord de la ferme des Moulins.

Il s'agira de l'implantation d'éoliennes dont la hauteur de mat est comprise entre 110 et 114 m et dont le diamètre du rotor est compris entre 130 et 140m. Le parc éolien de la Vallée Berlure regroupe 7 éoliennes pour une puissance totale installée de 21 à 29,4 MW.

Conformément à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et au décret n°2011-984 du 23 août 2011 modifiant la nomenclature des ICPE, cette demande s'inscrit dans la nomenclature ICPE sous la rubrique suivante :

Rubrique ICPE	Désignation de la rubrique	Volume activité	Régime
2980	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m	Parc éolien composé de 7 aérogénérateurs ayant une hauteur de mât comprise entre 110m et 114m.	AUTORISATION Rayon d'affichage 6 km

Par la présente, la SARL PARC EOLIEN DE LA VALLEE BERLURE s'engage à respecter les engagements formulés dans le dossier ci-joint.

Par ailleurs, il est demandé une dérogation pour le plan du parc éolien visé à l'article D181-15-2 alinéa I-9 du Code de l'Environnement :

- Une échelle de 1/1 500e au lieu de 1/200e est demandée pour le plan d'ensemble, afin que l'ensemble du périmètre puisse être perçu.

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses considérations.

**Sébastien APPY**  
**Gérant**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke followed by several vertical and diagonal strokes, characteristic of a cursive signature.